

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES SACRAMENTAUX	Nature	En quoi ils consistent.	Rappports avec les sacrements	Ressemblance	Ils sont des rites symboliques de la grâce. Ils produisent des effets spirituels.		
				Différence		Au point de vue de l'institution. Au point de vue de l'efficacité.	
	Diverses espèces	Prière	Oraison dominicale. Toute formule de prière prescrite par l'Église ou faite dans une église.	Processions	Antiquité de cet usage. Processions ordinaires, propres à certaines fêtes. Processions extraordinaires, quand des motifs exceptionnels le demandent. Dans quel esprit on doit y assister.		
					Eau bénite	Cérémonie de la bénédiction. Eau bénite ordinaire. Eau baptismale. Eau servant à la consécration et à la réconciliation des églises.	
	Diverses espèces	Pain béni	Origine. Souvenirs qu'il rappelle. Signification.	En quoi consiste ce sacramental.	Confiteor	Parties qu'il comprend	Accusation. Impétration. Absolution.
						Aumône	Œuvres de miséricorde corporelle. Œuvres de miséricorde spirituelle.
	Diverses espèces	Bénédictions liturgiques	En quoi elles consistent.	Diverses sortes	Bénédictions invocatives et constitutives. Bénédictions simples et solennelles. Bénédictions réservées au Pape, ou à l'évêque, ou appartenant au simple prêtre.		
					Effets	Ils peuvent disposer le pécheur à la contrition parfaite, à la réception du sacrement de pénitence. Ils remettent les péchés véniels dont on a le regret. Ils remettent la peine temporelle due aux péchés pardonnés. Ils obtiennent des grâces actuelles. Ils peuvent produire des effets temporels. Dispositions requises pour recevoir ces effets.	

SECTION III

DE LA LITURGIE

CHAPITRE XVII

DE LA LITURGIE EN GÉNÉRAL

SOMMAIRE. — 1. Notions générales sur la liturgie. — 2. Historique de la liturgie. Liturgie sous la loi ancienne. Liturgie sous la loi nouvelle. — 3. Différentes espèces de liturgies. Liturgies orientales. Liturgies occidentales. — 4. Livres liturgiques. — 5. Chant liturgique. — 6. Importance de la liturgie.

1. Notions générales sur la liturgie.

1. Qu'est-ce que la liturgie?

La *liturgie*^a est l'ensemble des cérémonies et des rites, au moyen desquels l'Église exprime et manifeste sa religion envers Dieu.

2. Qu'est-ce qu'on entend par cérémonies et par rites?

La *cérémonie* est un acte liturgique; le *rite* est le mode selon lequel cet acte s'accomplit. Souvent ces deux choses se prennent l'une pour l'autre.

3. Quelles sont les lois qui président à l'exercice de la liturgie?

Ce sont les *rubriques*^b.

4. L'Église attache-t-elle une grande importance à l'observation des rubriques?

L'Église prouve l'importance qu'elle y attache par ce canon du concile de Trente :

« Si quelqu'un prétend que les cérémonies reçues et approuvées dans l'Église catholique, et employées dans l'administration des sacrements,

^a Liturgie, du grec *leitōn*, public; *ergon*, ouvrage, fonction. Rite public.

^b Rubrique, du latin *rubrica*, sanguine. Les rubriques sont ainsi appelées, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge, pour les distinguer du texte.

peuvent être, sans péché, ou méprisées ou omises, selon qu'il plaît aux ministres, ou être changées en d'autres nouvelles : qu'il soit anathème¹. »

5. Pourquoi l'Église attache-t-elle une telle importance aux rubriques ?

Parce que les rubriques maintiennent la dignité et l'uniformité dans le culte divin, conservent dans son intégrité le dogme catholique et montrent l'unité de foi, d'espérance et de charité, qui unissent tous les fidèles dans une même famille.

« Je donnerais la dernière goutte de mon sang pour la plus petite pratique de l'Église. » (S^{te} THÉRÈSE.)

2. Historique de la liturgie.

6. Quelle est l'origine de la liturgie ?

La liturgie, comme la religion, remonte à l'origine du monde.

« Comme l'Église date du commencement du monde, la liturgie date de ce même commencement ; comme l'Église, elle a eu ses progrès, ses développements successifs. » (S. AUGUSTIN.)

La liturgie sous la loi ancienne.

7. Quels sont les principaux actes liturgiques qu'on trouve sous le régime patriarcal ?

Cain et Abel, premiers enfants d'Adam, offrent des sacrifices au Seigneur ; l'un offre les produits de son troupeau, l'autre les fruits de la terre². — Enos donne une forme rudimentaire au culte de Dieu³. — Au sortir de l'arche, Noé⁴ immole en action de grâces plusieurs des animaux purs que, sur l'ordre de Dieu, il avait conservés en plus grand nombre. — Abraham, Isaac et Jacob offrent des sacrifices d'animaux⁵ ; ils dédient au Seigneur les lieux où s'est manifestée sa présence⁶ ; ils élèvent des pierres en autel⁷ ; sur ces pierres, l'huile est répandue, comme aujourd'hui, pour les rendre dignes de recevoir la majesté de Dieu⁸. Non seulement il y a l'autel, mais le sacrificateur futur est montré de loin : un roi-pontife vient offrir le pain et le vin, matière de l'acte liturgique par excellence⁹.

8. Qui révéla aux premiers hommes ces diverses pratiques liturgiques ?

C'est Dieu lui-même.

9. Comment le savons-nous ?

1° Par les caractères précis et déterminés qui se détachent de

¹ Session VII, can. 13. — ² Gen., IV, 3, 4. — ³ Gen., IV, 26. — ⁴ Gen., VIII, 20. — ⁵ Gen., XV, 9, 10; XXII, 13. — ⁶ Gen., XII, 7, 8; XXVI, 25; XXVIII, 18; XXXII, 30. — ⁷ Gen., XXVIII, 18-22; XXXIII, 20. — ⁸ Gen., XXVIII, 18; XXXV, 14. — ⁹ Gen., XIV, 18.

ces diverses pratiques : elles se reproduisent toujours sous les mêmes formes.

2° Par le témoignage de Dieu même, qui loue Abraham d'avoir gardé ses préceptes et ses commandements, d'avoir observé ses cérémonies et ses lois¹.

10. Quelle forme la liturgie prend-elle sous la loi mosaïque ?

Elle sort de l'enfance et prend une forme fixe qu'elle doit garder jusqu'à la venue du Rédempteur. Dieu se choisit un corps sacerdotal ; il remplit de son esprit Beséléel et Ooliab pour fabriquer les instruments du culte, les vêtements sacerdotaux² ; il prescrit à Moïse tout ce qui concerne les sacrifices, les fêtes et les cérémonies.

11. La législation mosaïque renfermait-elle toutes les prescriptions liturgiques ?

Non, car plusieurs se conservaient par la tradition. On peut citer, entre autres : le rite du cantique des degrés³, la prière sept fois le jour et au milieu de la nuit⁴, l'onction des rois⁵, etc.

12. Par qui a été perfectionnée la liturgie mosaïque ?

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont elle préparait la venue et esquissait la vie.

1° Il a accompli jusqu'à un *iota* les prescriptions liturgiques de Moïse.

2° Il a établi, la veille de sa mort, le sacrifice eucharistique, centre de la liturgie.

3° Il a investi les Apôtres des pouvoirs nécessaires pour compléter son œuvre à travers le cours des siècles.

La liturgie sous la loi nouvelle.

13. Les rites de la liturgie sont-ils bien anciens dans l'Église ?

Les principaux rites de la liturgie remontent aux temps apostoliques ; tels sont, entre autres : le sacrifice eucharistique, l'autel, les luminaires, la collecte, la lecture des épîtres et des évangiles, l'oblation du pain et du vin, la préface, le sanctus, le canon, le Pater, le baiser de paix, etc.

« C'est aux Apôtres que remontent les cérémonies qui accompagnent l'administration des sacrements, l'établissement des sacramentaux, les principales fêtes, etc. » (D. GUÉRANGER.)

¹ Gen., XXVI, 5. — ² Exode, XXXI, 2-10. — ³ Ps. CXIX, 1. — ⁴ Ps. CXVIII, 62, 164. — ⁵ I Rois, X, 1; XVI, 13.

14. Les Apôtres ont-ils fixé toutes les prescriptions liturgiques ?

Ils en ont arrêté les points fondamentaux; ensuite chaque siècle a apporté son tribut au cycle liturgique.

15. Comment les prescriptions liturgiques se sont-elles conservées pendant les premiers siècles ?

Elles se sont conservées par la tradition.

« La liturgie apostolique se trouve tout à fait en dehors de l'Écriture, elle est du domaine de la Tradition. » (D. GUÉRANGER.)

16. Certains recueils anciens de ces traditions sont-ils parvenus jusqu'à nous ?

Oui, bien qu'ils soient incomplets; on peut citer en particulier les *Constitutions apostoliques*, attribuées à saint Clément de Rome, et qui remontent à la fin du deuxième siècle ou au commencement du troisième.

17. Quel nom a pris dans la suite des siècles la liturgie apostolique ?

Elle a pris le nom de *liturgie romaine*, parce qu'elle a toujours été conservée et développée par les pontifes romains^a.

^a Parmi les pontifes romains qui ont travaillé plus spécialement à développer et à propager la liturgie romaine, on distingue les suivants (ces indications sont puisées presque toutes dans les *Institutions liturgiques* de D. Guéranger) :

Au II^e siècle. — Saint Sixte (119) ordonne que les vases sacrés ne seront touchés que par les ministres, et confirme l'usage de chanter à la messe le *Sanctus*. — Saint Télesphore (127) établit la messe de minuit, à Noël. — Saint Victor I^{er} (193) fixe définitivement au dimanche la célébration de la fête de Pâques.

Au III^e siècle. — Saint Calixte (219) fixe le jeûne du samedi, quatre fois l'an, au quatrième, au cinquième, au septième et au dixième mois. — Saint Étienne I^{er} (254) défend aux prêtres et aux diacres de se servir, dans l'usage commun, des habits dont ils usaient à l'autel. — Saint Félix I^{er} (269) recommande de célébrer le saint sacrifice sur les tombeaux des martyrs.

Au IV^e siècle. — Saint Sylvestre (314) ordonne que le saint sacrifice serait célébré sur un voile de lin, que le diacre serait revêtu de la dalmatique; il fait des réglemens sur la consécration du saint chrême et sur les cérémonies du baptême à suppléer à ceux qui avaient reçu ce sacrement en maladie. — Saint Damase I^{er} (366) compose plusieurs hymnes à la louange des saints, fixe les épîtres et les évangiles sur le cycle liturgique. Sous son pontificat saint Jérôme donne la traduction des livres saints, appelée *Vulgate*.

Au V^e siècle. — Saint Célestin I^{er} (422) prescrit le chant des cent cinquante psaumes avant le saint sacrifice, et introduit l'Introït et le Graduel dans l'office de la messe. — Saint Léon I^{er} (440) semble avoir composé plusieurs pièces liturgiques, qui lui ont fait attribuer le Sacramentaire dit *léonien*; il ajoute au canon de la messe ces paroles : *Sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*. — Saint Gélase (492) nous est représenté comme s'étant occupé beaucoup de la liturgie, ce qui lui a fait attribuer le Sacramentaire qui porte son nom, bien qu'il ne nous soit parvenu que sous une forme plus récente. Il fixa le canon des Écritures.

Au VI^e siècle. — Saint Grégoire le Grand (590) coordonne les prières et les rites institués par ses prédécesseurs et leur donne une forme qui, sur beaucoup de points, n'a plus varié et s'est maintenue jusqu'à nos jours; il fixe les stations des basiliques à Rome, améliore le chant liturgique qui a gardé son nom, établit qu'on dira neuf fois à la messe *Kyrie eleison* et *Christe eleison*;

18. Par qui la liturgie romaine a-t-elle été attaquée ?

Par tous les ennemis de l'Église.

Au IV^e siècle, par Vigilance, qui déclama contre la pompe des cérémonies, le culte des reliques, le célibat des prêtres, etc.

Au XI^e siècle, par Bérenger, qui dogmatisa contre l'eucharistie et ouvrit l'ère du rationalisme contre le culte chrétien.

Au XII^e siècle, par les Vaudois, qui prétendaient que tout laïque est prêtre, répudiaient le culte de la très sainte Vierge, les prières pour les morts, et ne voyaient plus de vérité en dehors de l'Écriture sainte.

Au XVI^e siècle, par Luther, Calvin et tous les réformateurs, qui rejetèrent la Tradition, une partie des sacrements, et ne voulurent admettre d'autre autorité que celle de la Bible librement interprétée.

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, par les jansénistes et les gallicans, qui bouleversèrent le bréviaire et le missel romains, sans tenir compte de l'œuvre tant de fois séculaire des pontifes.

et *Alleluia*, tous les dimanches, excepté de la Septuagésime à Pâques; il ajoute au canon de la messe ces paroles : *Diesque nostros in tua pace disponas*, place le *Pater* aussitôt après le Canon, en un mot laisse dans toute la liturgie l'empreinte durable de son activité. Il faut lui attribuer une grande part dans la rédaction du Sacramentaire qui porte son nom.

Au VII^e siècle. — Saint Léon II (682) règle la psalmodie et réforme le chant ecclésiastique. — Saint Sergius (687) introduit l'*Agnus Dei*.

Au VIII^e siècle. — Étienne II (752) commence à établir en France la liturgie romaine et y envoie douze chantres pour y enseigner les traditions du chant grégorien et les cérémonies romaines. — Saint Adrien (772) rétablit la pureté des mélodies grégoriennes et établit deux écoles de chant : l'une à Metz, l'autre à Soissons.

Au IX^e siècle. — Adrien II (867) prescrit de chanter aux messes solennelles une prose ou séquence, avant l'Évangile.

Au XI^e siècle. — Benoît VIII (1012) approuve et patronne la méthode de notation de Guy d'Arezzo. — Saint Grégoire VII (1073) introduit la liturgie romaine en Espagne, et rétablit le nombre et l'ordre des psaumes, des leçons et des répons de l'office canonial.

Au XIII^e siècle. — Urbain IV (1261) établit la fête du très saint Sacrement, dont saint Thomas compose l'office.

Au XIV^e siècle. — Jean XXII (1316) sauve le chant liturgique menacé d'une ruine complète par le *déchant*, c'est-à-dire par un chant exécuté en plusieurs parties sur les motifs grégoriens, et qui tendait à absorber et à faire disparaître entièrement, sous de bizarres et capricieuses inflexions, la majesté et l'onction des morceaux antiques.

Au XVI^e siècle. — A la suite de l'invention de l'imprimerie, on s'occupe de faire une révision très sérieuse et des éditions correctes de tous les livres liturgiques. Les papes s'emploient activement à cette grande œuvre, que les Pères du concile de Trente n'avaient pu qu'ordonner et commencer. Alors paraissent, sous leur forme presque définitive, les rubriques du missel et du pontifical, rédigées sous plusieurs pontifes, par les soins de Burchard, cérémoniaire des papes Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI. — Saint Pie V (1566) publie le bré-

3. Différentes espèces de liturgies.

19. Y a-t-il plusieurs liturgies ?

On en distingue plusieurs qui se divisent en deux classes : les liturgies orientales et les liturgies occidentales.

Liturgies orientales.

20. Quelles sont les principales liturgies orientales ?

Ce sont : 1^o la *liturgie de saint Jacques*, ou de *Jérusalem*, attribuée à saint Jacques le Mineur. Elle sert à former les autres liturgies de l'Orient. Elle n'est suivie aujourd'hui, dans l'Église de Jérusalem et en Orient, qu'une fois l'année, le jour de la fête de cet Apôtre : c'est la liturgie de Constantinople qu'on observe ordinairement.

2^o La *liturgie de saint Marc*, ou d'*Alexandrie*, très ancienne, développée et complétée par saint Cyrille d'Alexandrie (v^e siècle). Elle fut suivie en Égypte jusqu'au temps des eutychéens, et, après le concile de Chalcédoine, par les melchites catholiques jusqu'au douzième siècle, époque où ils prirent celle de Constantinople ^a.

3^o La *liturgie de saint Basile*, adoptée autrefois, avec des modifications, par plusieurs Églises d'Orient, et dont l'Église de Constantinople récite encore aujourd'hui les offices, les veilles de Noël et de l'Épiphanie, les dimanches du Carême, le jeudi et le samedi saints, et le jour de la fête du saint Docteur.

4^o La *liturgie de saint Jean Chrysostome*, ou de *Constantinople* ^b,

viaire et le missel selon le désir des Pères du concile de Trente, et les rend obligatoires pour toute Église ou tout ordre dont les livres liturgiques n'ont pas deux cents ans d'existence. — Grégoire XIII (1572) publie le martyrologe. — Sixte V (1585) établit la Congrégation des Rites. — Clément VIII (1592) publie le pontifical romain, le cérémonial des évêques, et donne une nouvelle édition du missel romain.

^a Au xvii^e siècle. — Paul V (1605) promulgue le rituel romain.

^b Au xviii^e siècle. — Benoît XIV (1740) publie une édition du martyrologe et du cérémonial des évêques.

Au xix^e siècle. — Pie IX (1846) rétablit l'unité liturgique, œuvre dans laquelle il est puissamment secondé, en France, par dom Guéranger, abbé de Solesmes.

Enfin Léon XIII ordonne une nouvelle révision des livres liturgiques, dont il fait publier des éditions typiques.

^a Les Coptes, anciens jacobites, suivent de nos jours la liturgie de saint Marc, rédigée, non plus en grec, mais en arabe, après l'avoir été en langue égyptienne.

^b Cette liturgie, regardée comme de tradition apostolique, a porté jusqu'au sixième siècle le nom de *liturgie des Apôtres*.

suivie de nos jours par les grecs unis et séparés, dans plusieurs patriarchats ; et aussi, mais en langue slave ou géorgienne, chez les Bulgares, les Géorgiens et les Russes.

5^o La *liturgie des Arméniens*, empruntée en grande partie à celle de saint Jean Chrysostome, et qu'on attribue communément, telle qu'elle existe aujourd'hui, à Jean, patriarche arménien du cinquième siècle.

6^o Les *liturgies des Maronites*, écrites en syro-chaldaïque, au nombre de quatorze, mais au fond constituant une seule liturgie.

« L'auguste antiquité dont se glorifient ces différentes sortes de rites constitue un remarquable ornement pour l'Église entière, et atteste la divine unité de la foi catholique ¹. »

Liturgies occidentales.

21. Quelles sont les principales liturgies occidentales ?

Ce sont : 1^o La *liturgie romaine*, dont les origines remontent à saint Pierre, et dont les plus anciennes rédactions se trouvent dans les Sacramentaires dits léonien, gélasien et grégorien. Sous la forme où nous les possédons, ces livres remontent respectivement aux sixième, septième et huitième siècle.

2^o La *liturgie ambrosienne*, attribuée principalement à saint Ambroise et qui est suivie dans l'Église de Milan.

3^o La *liturgie mozarabique*, ou *gothique* ^a, rédigée et complétée par saint Léandre et saint Isidore, son frère, évêques de Séville aux sixième et septième siècles. Elle se rapprochait beaucoup de la liturgie gallicane. Elle fut remplacée en Espagne vers la fin du onzième siècle par la liturgie romaine, et elle n'est observée aujourd'hui que dans une chapelle de la grande église de Tolède et dans six autres paroisses. Ce fut le cardinal Ximénès qui obtint cette concession du pape Jules II, en 1500.

4^o La *liturgie gallicane*, suivie dans les Gaules et en d'autres pays de l'Occident jusqu'à Pépin et Charlemagne, qui ordonnèrent, tant pour remédier aux abus que par égard pour l'Église romaine, de prendre le sacramentaire grégorien.

La liturgie romaine, introduite dans les Gaules sous le règne de Pépin et de Charlemagne, fut plus ou moins mélangée de rites

^a Liturgie mozarabique. — On l'appelait *gothique*, parce qu'elle fut introduite en Espagne sous le règne des Goths ; *mozarabique*, parce qu'après l'invasion des Arabes, au huitième siècle, les chrétiens mêlés aux Arabes étaient appelés *mixti arabibus*, *myxtarabes*, et, par corruption, *mozarabes*.

¹ Léon XIII, Encyclique *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, 30 novembre 1894.

nouveaux qui donnèrent lieu à des liturgies particulières. En 1568, le pape saint Pie V prescrivit le retour à l'unité romaine et ne laissa subsister que les liturgies qui comptaient deux cents ans d'existence. Mais, au dix-septième et au dix-huitième siècle, de nouvelles divergences apparurent dans un certain nombre de diocèses et firent perdre l'usage du privilège concédé par saint Pie V. C'est seulement depuis le pontificat de Pie IX que cette fâcheuse diversité a disparu et que s'est effectué le retour à la liturgie romaine. Il ne subsiste guère en France que la liturgie de Lyon, partiellement maintenue par indult.

22. Quelle est la liturgie qu'on doit suivre en Occident ?

C'est la liturgie romaine, à moins d'une concession spéciale du souverain pontife.

C'est en vertu de cette concession que plusieurs ordres religieux ont conservé des liturgies particulières, qui avaient deux cents ans d'existence à l'époque où saint Pie V publia sa bulle.

4. Livres liturgiques.

23. Quels sont les principaux livres de la liturgie romaine ?

Ce sont : le missel, le bréviaire, le rituel, le pontifical, le cérémonial des évêques et le martyrologe.

24. Que renferme le missel ?

Le *missel* renferme les prières et les cérémonies de la messe.

Le missel romain actuel a été corrigé et publié successivement, d'après les décrets du concile de Trente, par saint Pie V, Clément VIII et Urbain VIII.

25. Que renferme le bréviaire ?

Le *bréviaire*^a renferme l'office divin, que doivent réciter chaque jour, au nom de l'Église, ceux qui sont dans les ordres sacrés.

Le bréviaire comprend quatre parties, qui correspondent aux quatre saisons de l'année : la partie d'hiver, depuis l'Avent jusqu'au Carême; celle du printemps, du carême à la Trinité; celle d'été, de la Trinité au premier dimanche de septembre; et celle d'automne, du premier dimanche de septembre à l'Avent.

Chaque partie contient : 1^o le psautier divisé pour la semaine et combiné avec l'ordinaire du temps; 2^o le propre du temps;

^a *Bréviaire*, du latin *breviarium*, abrégé; ainsi appelé, soit parce qu'il est un recueil précis, un sommaire de ce qu'il y a de plus instructif et de plus touchant dans la sainte Écriture et la Tradition, soit parce que l'office divin fut considérablement abrégé aux temps de saint Grégoire VII.

3^o le propre des saints; 4^o le commun des saints; 5^o des prières diverses; 6^o un supplément d'offices pour certains lieux.

26. Que contient le rituel ?

Le *rituel*^a contient les rites sacrés des sacrements et des autres fonctions ecclésiastiques.

Le rituel romain actuel a été publié par le pape Paul V, corrigé ensuite et augmenté par Benoît XIV.

27. Que renferme le pontifical ?

Le *pontifical* renferme les cérémonies et les fonctions réservées aux évêques, comme la consécration des saintes huiles, celle des églises, des autels, des vases sacrés, l'administration des sacrements de confirmation et d'ordre, etc.

La première édition du pontifical actuel fut publiée par Clément VIII, et la seconde par Urbain VIII.

28. Que contient le cérémonial des évêques ?

Le *cérémonial des évêques* contient les cérémonies qui doivent s'observer dans les églises cathédrales et collégiales, et, en partie, dans les autres églises.

Il a été publié, revu et corrigé par les papes Clément VIII, Innocent X, Benoît XIII et Benoît XIV.

29. Que renferme le martyrologe ?

Le *martyrologe*^b renferme le catalogue et l'éloge des saints dont l'Église rappelle chaque jour la mémoire.

D'origine très ancienne, ce livre fut publié successivement, avec les corrections nécessaires, par les papes Grégoire XIII, Sixte-Quint, Urbain VIII, Clément X et Benoît XIV. A chaque canonisation, on y fait les additions nécessaires.

30. Pourquoi ces livres liturgiques sont-ils écrits en langue latine ?

C'est afin : 1^o de préserver la liturgie des variations qui se produisent si fréquemment dans les langues vivantes; 2^o d'affirmer l'unité et la perpétuité de la foi catholique.

31. Y a-t-il des livres liturgiques réservés aux fidèles ?

Les fidèles ont à leur usage des livres écrits en langue vulgaire, extraits des précédents, qu'on appelle *livres d'heures*, *paroissiens*, *euologes*, etc. Ils doivent être approuvés par les évêques.

Il y a aussi, pour les chantres, des livres d'office, avec le chant noté; ils se divisent ordinairement en deux parties : le *graduel*

^a *Rituel*, du latin *rîte*, qui se fait selon l'ordre prescrit.

^b *Martyrologe*, des mots grecs *marturôn*, *logos*, louange des martyrs.